

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 29 avril 2013
Présidence de M. Denis Richter, président

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 67 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Nina Aeby, Juliette Goy, Alessandra Silauri
MM. Pascal Barone, Werner Bauer, Pierre Bonjour, André Christinat, Jean-Michel Clerc, Jean-Pierre Favre, Bernard Gabriel, Bernard Hagin, André Kudelski, Pascal Metraux, Michel Monod, Jean-Marc Pilloud, Olivier Rodieux, Patrick-Olivier Rosselet, François Rousseil

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. Andréas Bohren, du groupe radical, domicilié au Ch. de Fénix 39, qui remplace M. Laurent Favre, démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MARS 2013

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président a reçu le 5 mars la lettre de démission de Monsieur Laurent Favre.

Le 18 avril, il a reçu un courrier de la Cheffe du Département de l'Intérieur concernant la révision de la Loi sur les communes et les règlements des conseils communaux et généraux. Une commission va être nommée pour la révision du Règlement.

Le 26 avril, il s'est excusé auprès de Monsieur le Syndic pour l'assemblée générale de la Société d'exploitation du Rivage SA pour raison de maladie.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. Kilian Duggan, du groupe des verts, dépose une motion demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité de réaliser une cartographie thermique du territoire communal.

5. PREAVIS MUNICIPAL NO 1189/2013 RELATIF A L'ACHAT DE LA PARCELLE N° 196, PROPRIÉTÉ DE MME MARTINE BOUDRY, SISE À LA ROUTE DU GRAND-PONT 26

Au pupitre **M. Félix Paschoud**, président de la Commission des affaires immobilières, donne lecture de son rapport. Il souligne qu'après examen des différents sites potentiels, il s'avère que seul le site du Grand-Pont se prête à la construction d'un nouveau collège. La commission unanime demande d'accepter les conclusions du préavis.

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président de la Commission des finances, donne lecture de son rapport. La commission des finances a donné son accord unanime quant à la possibilité financière de la Commune de Lutry d'assumer l'incidence financière de cet achat.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Dominique Roulet demande qu'en est-il de la parcelle n° 197.

M. Félix Paschoud répond que des tractations sont en cours. Il laisse le soin à Monsieur le Syndic de poser les limites de l'information qu'il veut donner.

M. Jacques-André Conne confirme que des tractations sont en cours. L'objectif de la Municipalité est d'acheter cette parcelle.

M. Jean-Christophe Piccard demande s'il y a uniquement ces deux parcelles qui ne sont pas propriété de la Commune.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : dans ce périmètre en trouve encore 3 parcelles au nord qui n'appartiennent pas à la Commune, l'une d'entre elles est construite. Dans l'immédiat elles ne sont pas nécessaires pour réaliser le projet de l'école. A cet endroit, il y aura probablement des vues à conserver dans le cadre de l'ISO (inventaire des sites d'intérêt national). Quant à la villa Mégroz on a demandé à l'architecte d'examiner l'ensemble. Selon les premières études, on pourrait conserver la Villa Mégroz.

M. Claude Manoli veut savoir si on achète la parcelle n° 196 et qu'on n'arrive pas à acquérir la parcelle n° 197, si le collège pourra être construit ou pas.

M. Félix Paschoud répond que le risque n'est pas concret, compte tenu du propriétaire et de ce qu'il représente dans la commune. Juridiquement, il s'agit d'une zone de verdure d'utilité publique. Il y a des moyens juridiques pour amener quelqu'un qui ne voudrait pas vendre à céder à l'intérêt général.

M. Sébastien Rod émet le vœu de faire une étude complète avec les parcelles propriété de la Commune, qui se trouvent au sud de la route du Grand-Pont.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil accepte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle N° 196, propriété de Madame Martine Boudry, sise à la route du Grand-Pont 26
2. d'accorder le crédit nécessaire à cet achat, soit la somme de CHF 1'500'000.-
3. d'admettre le mode de financement proposé.

M. Jacques-André Conne remercie les conseillers de la confiance faite à la Municipalité en acceptant cet achat.

6. PREAVIS MUNICIPAL NO 1190/2013 CONCERNANT L'AMENAGEMENT D'UN TROTTOIR LE LONG DE LA ROUTE DE LA CONVERSION ENTRE LES CHEMINS DE FENIX ET D'ORZENS ET REPOSE A LA MOTION DE M. PHILIPPE MINGARD

M. Denis Aguet, président socialiste de la commission, donne lecture de son rapport. Le projet ne comporte aucune mesure antibruit, ces dernières feront l'objet d'une réflexion ultérieure. Un commissaire demande à la Municipalité de penser à l'intégration de capteurs solaires aux éventuelles parois antibruit. La commission unanime demande d'accepter les conclusions du préavis.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

M. Philippe Mingard remercie la Municipalité d'avoir répondu favorablement à sa motion. Le prix paraît élevé mais compte tenu de la difficulté des travaux sur un tronçon qui doit être maintenu en circulation, ce prix paraît réaliste. Si l'étude se termine en 2013 et les travaux se réalisent en 2014, il espère que pour une question de coût, on pourra intégrer directement ces parois antibruit sans devoir redémonter les barrières de sécurité posées sur les murs.

Le Conseil accepte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'aménagement d'un trottoir le long de la route de la Conversion entre le chemin de Fénix et le chemin d'Orzens
2. d'accorder les crédits nécessaires à ce projet, soit la somme de CHF 1'100'000.-
3. d'admettre le mode de financement proposé
4. de donner à la Municipalité le pouvoir l'autorisant à répondre aux oppositions, à traiter à l'amiable l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux.

7. ELECTION D'UN SCRUTATEUR EN REMPLACEMENT DE M. LAURENT FAVRE

Pour remplacer M. Laurent Favre, M. Patrick Sutter, au nom du groupe radical, propose la candidature de **M. Jean-Christophe Piccard**. Il est élu à l'unanimité.

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Information destinée aux Conseillers communaux mars 2013.

M. Denis Aguet remercie et félicite la Municipalité pour l'initiative de faire un état des lieux des projets en cours.

Préavis pour la séance du 24 juin 2013

Comptes et gestion de la Municipalité pour l'exercice 2012

Préavis relatif à la fusion des SDIS Porte de Lavaux et la Paudèze sous la dénomination SDIS Ouest-Lavaux (Feu)

M. Jacques-André Conne informe que la Municipalité a donné suite au vœu de M. Sébastien Rod qui demandait le transfert du bureau de vote du Grand-Pont au Château. Dès la votation du 22 septembre, le bureau de vote sera installé au Château.

9. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

M. Kilian Duggan développe sa motion demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité de réaliser une cartographie thermique du territoire communal. Cette carte permettrait à chaque propriétaire de se faire une idée du bilan énergétique de son bâtiment. Il faudrait aussi donner une aide personnalisée qui consisterait à offrir à un tarif avantageux un « audit » énergétique à chaque propriétaire. Le coût de l'obtention des données a été d'environ CHF 50'000.- pour la Commune de Prilly qui a déjà effectué cette cartographie thermique avec un hélicoptère.

Le Président ouvre la discussion.

M. Félix Paschoud, n'a pas saisi les conclusions de la motion, s'agit-il uniquement du budget pour faire une carte ou des développements sur la base des résultats de la carte ?

M. Kilian Duggan précise qu'il demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de réaliser une cartographie thermique du territoire communal.

M. Valdo Chabot demande comment une cartographie thermique qui permet de calculer le bilan thermique d'un bâtiment d'une manière qualitative, peut-elle se transformer en une image quantitative.

M. Kilian Duggan répond qu'en effet une cartographie aérienne ne permet pas un bilan thermique complet, mais elle permet d'avoir une bonne idée d'où sont les déperditions de chaleur des bâtiments et pouvoir faire dans un deuxième temps un bilan énergétique complet.

M. Raymond Sudan rappelle que l'on avait déjà parlé il y a deux ans de faire une cartographie. Genève l'a fait il y a longtemps et maintenant elle étudie la pollution lumineuse de nuit. Il est favorable à cette motion.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli explique les raisons pour lesquelles la Municipalité propose de ne pas entrer en matière sur cette motion. Il précise que le coût pour la commune de Prilly a été de CHF 131'000.- et non pas de CHF 50'000.-. Pour Lutry qui est plus grand en termes d'urbanisation le coût serait plus élevé. La thermographie par hélicoptère ne donne pas des informations précises pour les bâtiments. La thermographie d'un bâtiment coûte environ CHF 540.-, ceci comprend le déplacement, la thermographie complète de l'extérieur et l'intérieur et des conseils donnés sur place. Il signale que l'article 97 de la LATC se réfère à un bonus du coefficient d'utilisation du sol de 5% supplémentaire, si on applique des normes d'économie d'énergie supérieures à la norme en matière d'isolation thermique. Il y a aussi la possibilité de déroger à la limite entre bâtiments et limite de propriété, quand le propriétaire qui rénove veut faire une isolation périphérique. Au niveau des bâtiments communaux, la Municipalité est sensible à cette problématique et il y a un suivi thermique de ses bâtiments. Elle pense que la Commune ne doit pas dépenser CHF 130'000.- pour faire une cartographie mais elle est prête à encourager les propriétaires à faire un bilan thermique.

M. Christian van Singer souhaite que la Municipalité propose d'autres solutions, par exemple faire une campagne dans l'Echomunal pour inciter les propriétaires à prendre des mesures, les informer de la possibilité d'avoir des analyses thermiques distinctes. La

Commune pourrait participer à ces frais. Il émet le **vœu** que la Municipalité fasse une campagne d'information.

Réponse de **M. Pierre-Alexandre Schlaeppli** : la Municipalité est prête à faire une information dans l'Echomunal. Elle va étudier la possibilité d'une aide financière aux propriétaires qui solliciteraient une étude de thermographie.

M. Philippe Mingard est favorable à la motion. Il suggère de faire une thermographie normale en groupant tout les bâtiments de la commune. Ceci réduira les coûts et on n'arrivera pas à CHF 540.- par bâtiment.

M. Philippe Sordet pense qu'il faudrait donner une liste d'adresse des prestataires.

M. Kilian Duggan rappelle que la motion ne demande pas forcément une cartographie par hélicoptère, il a cité le cas de Prilly en exemple. La cartographie aérienne permet de sensibiliser les gens.

M. Félix Paschoud souhaite que l'on ne vote pas aujourd'hui la motion et qu'elle soit remise à plus tard, suite aux explications de **M. Schlaeppli** qui sont très claires.

M. Christian Van Singer évoque l'article 76 du règlement pour que la motion soit envoyée à une commission. Ceci permettra de la faire évoluer avec d'autres propositions. Si entre temps la Municipalité fait des propositions concrètes qui vont dans le bon sens, la motion pourrait être retirée.

M. Sébastien Rod propose de modifier les termes de cette motion et revenir avec une motion plus large dans le sens de ce qu'a été dit par **M. Van Singer**.

M. Jacques-André Conne revient sur l'aspect financier. La télédétection coûte CHF 50'000.-, mais il faut faire aussi une cartographie et un suivi avec les propriétaires. Il faut compter CHF 130'000- au minimum. La Municipalité est favorable à ce que chaque propriétaire fasse sa propre thermographie.

M. Kilian Duggan retire sa motion, mais souligne qu'il reviendra.

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Raymond Sudan constate que les travaux du giratoire de la route des Monts et la route du Landar ont commencé, mais on a l'impression que c'est du provisoire.

Mme Aude Savoy répond qu'effectivement c'est un giratoire qui n'est pas fini. La Confédération, propriétaire de l'ouvrage, devra intervenir dans les prochaines années pour refaire l'étanchéité du pont et la Commune ne veut pas investir des centaines de milliers de francs dans un giratoire définitif qui sera démoli dans quelques années. Quand l'OFROU interviendra, le Canton interviendra aussi pour faire le tapis, à ce moment on aura un giratoire fini payé par le Canton.

M. Thierry Buche annonce que la sortie du Conseil communal aura lieu le samedi 22 juin. Programme provisoire : visite du Palais des Nations Unies. On prendra le téléphérique au Salève et on visitera le bâtiment de l'architecte Maurice Brillard. Après le repas, on pourra redescendre à pied ou en téléphérique. On finira avec une dégustation dans un domaine viticole genevois. Un bulletin d'inscription sera envoyé prochainement à tous les Conseillers.

Il faudra prendre une carte d'identité et des chaussures de marche pour ceux qui désirent redescendre à pied.

M. Dominique Roulet rappelle que le Vevey-Lavaux Up aura lieu le dimanche 5 mai, la route entre Vevey et Cully sera réservé aux vélos et aux piétons.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h25

La prochaine séance est fixée au 24 juin 2013 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

D. Richter

P. Brentini